

Politique d'annulation et de remboursement

Remboursement à 100 %

Jusqu'à 7 jours ouvrables avant le début de l'activité

Remboursement à 50 %

2 à 7 jours ouvrables avant le début de l'activité

Aucun remboursement

Moins de 2 jours ouvrables avant le début de l'activité

Exemple

Dim	Lun	Mardi	Merc	Jeu	Ven	Sam
1 100 %	2 100 %	3 100 %	4 100 %	5 100 %	6 100 %	7 100 %
8 100 %	9 100 %	10 50 %	11 50 %	12 50 %	13 50 % DATE LIMITE D'INSCRIPTION	14 50 %
15 50 %	16 – Férié 50 %	17 50 %	18 NON REMBOURSÉE	19 NON REMBOURSÉE	20 DÉBUT FORMATION NON REMBOURSÉE	21 NON REMBOURSÉE
22 NON REMBOURSÉE	23 NON REMBOURSÉE	24 NON REMBOURSÉE	25 NON REMBOURSÉE	26 NON REMBOURSÉE	27 NON REMBOURSÉE	28 NON REMBOURSÉE
29 NON REMBOURSÉE	30 NON REMBOURSÉE					
AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES						

La formation peut être remboursée à 100% lorsqu'il y a annulation de la formation par le SAE.

La politique de remboursement et d'annulation s'applique également aux participants absents lors des formations offertes en entreprise.

Pour la formation *Compétence 7 de l'AEP APRPA (loi 90)*, des frais administratifs de 50\$ seront facturés pour les absences ou les annulations de 5 jours et moins avant le début de la formation.. La facture sera adressée au participant ou à la Résidence pour personnes âgées ayant procédé à l'inscription.